

LETTRE AUX DEUX CANDIDATS FINALISTES DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

En vue des élections présidentielles, la FNCDS avait écrit aux divers candidats pour mieux faire connaître la fédération et souligner le rôle que peut jouer le corps des cadres dirigeants et supérieurs dans la refondation indispensable du dialogue social en France et dans le redressement économique de notre pays. Face au résultat du premier tour de ces élections, la FNCDS a choisi d'envoyer aux deux candidats du second tour une lettre co-signée avec le Cercle Turgot présidé par Jean-Louis Chambon notre président d'honneur, précisant les 10 pistes d'amélioration recensées par la DFCG, association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion, membre de la FNCDS.



LE CERCLE TURGOT

Madame, Monsieur,

Dans la perspective de votre élection prochaine ce 7 Mai 2017, le premier défi que vous aurez à relever sera de redonner confiance au pays.

Cette impérieuse nécessité passe irrémédiablement par le retour d'un dynamisme collectif que les Entreprises pourront à nouveau porter dès lors que le climat de défiance et les freins de toute sorte auront été levés.

Car si les dirigeants français sont majoritairement optimistes pour l'avenir de leur entreprise, ils sont a contrario pessimistes pour notre pays. Pour lever ce paradoxe la première urgence est de redonner confiance aux Entreprises.

Aussi il nous a semblé nécessaire en notre qualité de représentants des dirigeants français et des acteurs économiques nationaux, d'attirer tout particulièrement votre attention sur les 10 priorités que propose, dans ce sens, l'Association Nationale des Directeurs Financiers et Contrôle de Gestion, la DFCG, et que nous vous joignons en communication à la présente.

Les directeurs financiers comme les dirigeants salariés sont des observateurs précieux car ils ont à la fois une vision de la stratégie des Entreprises et une connaissance précise des contraintes opérationnelles du quotidien.

Ainsi ces dix priorités sont autant de pistes d'amélioration très concrètes et très rapidement applicables.

En espérant que cette suggestion puisse retenir votre intérêt, nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition et vous prions de croire en l'expression de notre très haute considération.

Jean-Louis Chambon
Président d'honneur,
fondateur du Cercle Turgot

Guy Salziger
Président de la FNCDS

LES 10 PROPOSITIONS DE LA DFCG

Fiscalité

1. Mettre fin à l'instabilité fiscale

« Depuis de très nombreuses années et plusieurs mandatures, la perpétuelle instabilité fiscale est, avec la rigidité et la complexité en matière sociale, l'une des deux plaies de l'économie française.

La France est championne des changements fiscaux incessants qui handicapent gravement notre économie, nos entreprises et nos concitoyens. C'est le seul pays développé qui s'inflige de tels sévices économiques ».

Philippe Audouin, Le Monde, 11/11/2016

L'étude « Redonner la confiance aux entreprises », menée par la DFCG en 2016, est éloquent à ce sujet: mettre fin à l'instabilité fiscale arrive très largement en tête des demandes des dirigeants financiers. Exprimée avec vigueur, cette demande traduit une vraie préoccupation de la profession : du fait de son instabilité, la fiscalité est un réel fléau pour les entreprises françaises, qui ne peuvent prendre sereinement des décisions dans la durée.

2. Réduire drastiquement le nombre de taxes affectées

Exceptionnellement, la loi de finances 2017 supprime légèrement plus de taxes qu'elle n'en crée. Cette « innovation », très appréciable pour les entreprises, demande à être confirmée car, en tendance, la fiscalité continue de se complexifier davantage chaque année : 55 nouvelles taxes ont été créées depuis 2010... et 13 seulement ont été supprimées.

Les taxes affectées méritent une attention particulière : alourdissant la fiscalité pour un rendement parfois très faible, elles mobilisent les ressources des entreprises pour les déclarer mais aussi des ressources publiques pour les percevoir et les contrôler.

Par-delà le coût facial de leur suppression, l'ensemble des actes économiques y gagneraient : les entreprises dont la charge administrative serait singulièrement simplifiée, l'Etat qui pourrait réaffecter ses agents à d'autres tâches plus efficaces... et retrouverait via l'IS et le regain de croissance les ressources auxquelles il aurait renoncé.

3. Poursuivre la baisse de l'IS pour l'aligner sur les standards européens

Le taux facial de l'impôt sur les sociétés est plus élevé en France que dans l'ensemble des autres pays européens. Certes il peut être compensé par un ensemble de mécanismes annexes, il n'en demeure pas moins un élément pesant négativement dans la différenciation de notre pays vis-à-vis de nos partenaires et de nos concurrents. Alors que la Commission Européenne travaille à une assiette commune de l'impôt sur les sociétés (directive ACCIS), il est nécessaire que la France aligne son taux d'IS sur les standards européens. Cette politique, déjà amorcée, doit être confirmée.

Simplification

4. Donner davantage de souplesse au droit du travail

L'étude « Redonner la confiance aux entreprises » menée par la DFCG souligne la nécessité, vitale pour les entreprises, d'avoir davantage de souplesse dans le droit du travail. Les dirigeants ont besoin, pour investir et embaucher, d'avoir confiance dans l'avenir et de savoir qu'ils pourront s'adapter aux éventuelles difficultés... pour oser davantage ! Donner davantage de flexibilité au code du travail, c'est donner aux entreprises le moyen de créer davantage d'emplois. A trop contraindre le travail, on bride l'emploi.

5. Simplifier le droit du travail et renforcer les accords d'entreprise ou de branche

La loi « Travail » va dans le bon sens, notamment lorsqu'elle stipule que la primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche en matière de durée du travail devient le principe de droit commun. Il reste néanmoins encore énormément de travail à réaliser en ce sens, comme en témoigne le volume (en pages, en articles, en poids !) que représente le code du travail. Il constitue un obstacle important à la confiance et à l'initiative des entreprises qui redoutent toujours d'être prises en défaut sur une obligation ou une norme. Pour de nombreuses PME et ETI, notamment familiales, l'effet peut être très significatif.

Le lissage des effets de seuil est un autre volet important de la simplification. La crainte du franchissement de seuils est un réel facteur de frein à l'embauche des 11ème, 21ème ou 51ème salariés.

6. Simplifier les obligations déclaratives et de communication des entreprises

« L'excès d'information financière nuit à l'information financière » indiquait l'Institut Messine dans son rapport éponyme de 2015. Il constatait l'inflation, année après année, du volume des données et des rapports demandés aux entreprises.

Au-delà de la seule information financière, la DFCG constate l'empilement de nouvelles obligations déclaratives pour les entreprises dans de nombreux domaines - social (pénibilité), environnemental (Grenelle 2), fiscal (Reporting pays par pays, Prix de transfert pour les PME), etc.

Ces informations sont souvent lourdes à produire pour l'entreprise, et pour une utilité parfois discutable : il s'agit de compilations de données dans un but de contrôle, qui

ne permettent pas à l'entreprise de mieux prendre ses décisions. Simplifier ces obligations permettrait aux entreprises de se concentrer sur les données essentielles à leur bon pilotage et de les traduire avec davantage de clarté pour les différentes parties prenantes (salariés, actionnaires, clients) qui, aujourd'hui, n'ont ni le temps ni l'expertise nécessaires pour les comprendre.

Financement

7. Faire évoluer la fiscalité de l'épargne pour l'orienter davantage vers le financement des entreprises

L'AFIC souligne que seulement 1% de l'épargne gérée par les investisseurs institutionnels français est investie dans les entreprises non cotées. Ce ratio est de 3% pour les assureurs européens et de 6% pour les caisses de retraite nord-américaines. Il est essentiel, pour la vitalité de notre économie, de faire évoluer la fiscalité de l'épargne pour l'orienter davantage vers le financement des entreprises, par exemple :

- en révisant les règles prudentielles des investisseurs institutionnels
- en favorisant l'accès à l'investissement des contrats d'assurance-vie
- en développant l'actionariat individuel et notamment salarié - qui permet d'associer les citoyens et les salariés au développement économique et de bénéficier d'un actionariat stable. Ceci est important dans un pays où les fonds de pension sont peu développés.

8. Réduire les délais de paiement par une action ferme et pérenne contre l'asymétrie de pouvoir

Près de 25% des cessations de paiement et des faillites seraient dûs à un retard de paiement et 15 milliards d'euros supplémentaires seraient mobilisables pour les PME si les délais de paiement étaient respectés. Toutefois, si la DFCG n'encourage pas ces pratiques, force est de constater que le dépassement des délais de paiement permet à un certain nombre d'entreprises de se procurer des ressources financières alors qu'un crédit de trésorerie leur aurait été refusé en cas de situation tendue. Consciente de cette situation souvent regrettable, la DFCG demande aux pouvoirs publics d'agir selon les principes suivants :

- imposer strictement le respect des règles par les entreprises publiques et agences nationales, territoriales et hospitalières et les soumettre au droit commercial en l'espèce
- renforcer le socle juridique des intérêts de retard, les rendre davantage contraignants (obligatoires) et tenir compte de leur éventuel paiement spontané par le débiteur dans le calcul du montant de l'amende éventuelle afin de limiter l'asymétrie de pouvoir entre fournisseur et donneur d'ordre. Ceci permettrait également à la partie lésée de trouver une compensation à son préjudice (que l'amende seule ne compense pas)
- actualiser les normes comptables françaises pour réduire l'incertitude comptable sur le statut et sur le positionnement de la dette (soit dette fournisseurs, soit dette bancaire, soit dette financière), afin d'intégrer ce crédit fournisseur dans la dette financière des mauvais payeurs.

Efficacité de la dépense publique

La dépense publique, élément indispensable de toute politique, pèse d'un poids important dans le budget de chaque contribuable et dans le compte de résultat de chaque entreprise. Sans porter de jugement sur les dépenses nous affirmons qu'il est fondamental pour notre économie que tout denier public dépensé le soit avec efficacité et efficacité. Il s'agit là d'une préoccupation partagée par l'ensemble des dirigeants financiers, du public (qui pilotent ces dépenses) comme du privé (qui les financent, par l'impôt payé par les entreprises et les personnes physiques). Certaines administrations agissent déjà en ce sens. C'est pourquoi, dans l'esprit du Livre Blanc de la DFCG sur « Le pilotage de la performance dans les Services publics », nous souhaitons proposer deux mesures susceptibles de conduire à une meilleure utilisation de la dépense publique.

9. Mettre en œuvre un pilotage de la dépense publique et rendre compte périodiquement

La mise en place de la LOLF à partir de 2001 a permis d'amorcer un tournant dans le pilotage de la dépense publique. 15 ans après sa mise en œuvre, cette réforme n'a pas complètement produit les résultats escomptés même si certaines administrations sont assez avancées dans ce domaine, avec un meilleur suivi des dépenses. L'enjeu de la prochaine mandature devrait être de systématiser les bonnes pratiques à l'ensemble des administrations publiques : Etat, collectivités locales, hôpitaux. Toute dépense publique doit être faite avec un souci d'efficacité !

10. Renover le suivi de la performance de l'action publique

Quelles que soient les politiques publiques, le contrôle et le pilotage des actions et de l'exécution de ces politiques doivent s'exercer par la mise en place d'outils de mesure de la performance. Impulser une dynamique nouvelle par des objectifs et des indicateurs de performance est la meilleure manière de conduire, dans la durée, une amélioration de l'action publique. Le Livre Blanc produit par la DFCG au printemps 2017 en donne les fondamentaux : contrôle de gestion, comptabilité analytique, mise en responsabilité des managers et des chefs de service, mesure et contrôle des résultats.

LA CYBER SÉCURITÉ



La FNCDS a tenu ses **9ème Assises nationales** le 17 mars 2017 dans le cadre prestigieux des salons du Gouverneur militaire de Paris à l'hôtel national des Invalides. La **cyber sécurité** était le thème retenu pour cette année. Pour le traiter, la FNCDS a fait appel à trois conférenciers qui ont développé des facettes différentes mais complémentaires du sujet.

En introduction, le Président de la FNCDS, Guy Salziger a tenu à saluer les différents réseaux de la FNCDS présents. Il a ensuite brossé rapidement les grands enjeux de la cyber sécurité : financiers, réglementaires, sécuritaires... ; il a également souligné que ce sujet impacte tant les entreprises que les citoyens.

Le premier intervenant du ministère de l'intérieur qui avait souhaité rester anonyme a évoqué notamment la cybercriminalité. Mais il a surtout insisté sur le nécessaire développement de la culture de sécurité de l'information au sein des entreprises françaises en multipliant les exemples de risques et de parades que chaque acteur se devrait de connaître.

Ensuite, en amont des cybers attaques, **Emmanuelle Cohen-Besset** de la Direction Juridique d'Orange France a présenté les grandes lignes du nouveau règlement européen en matière de données personnelles qui entrera en vigueur le 25 mai 2018, soulignant l'avance française dans le domaine. Face à l'explosion de l'intelligence artificielle et du big data et à la complexité des législations, l'UE a souhaité renforcer le droit des utilisateurs plaçant l'individu et ses droits au centre de ses préoccupations. C'est ainsi qu'a été prévu un cadre juridique unique applicable à toute l'UE : le GDPR (**General Data Protection Regulation**). La protection de l'individu devient ainsi centrale avec pour nouveautés : le droit à la portabilité (en cas de changement d'opérateur), le droit à l'oubli (pour effacer les données personnelles) et le consentement renforcé de l'individu. Pour les entreprises, c'est un vrai changement car le contrôle de conformité des processus se fera désormais a priori et non plus avec une simple justification a posteriori ; dès la conception d'une activité, les entreprises devront démontrer que les mesures de protection des données appropriées sont prises et devront pouvoir justifier de cette conformité à tout moment. Des sanctions financières pouvant aller jusqu'à entre 2% et 4% du chiffre d'affaire sont prévues en cas de non-conformités. Ces évolutions représentent pour les entreprises des charges nouvelles (évolutions des SI,

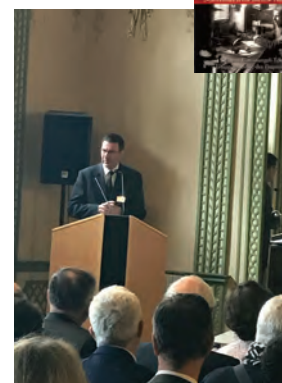


construction des processus, sensibilisation des personnes...) et un accroissement des risques financiers et de réputation.

Enfin, le **Général Boissan**, président de l'UNATRANS (Union Nationale des Associations des Transmissions), a rappelé que les experts de la cyber sécurité sont les héritiers d'une tradition déjà longue du monde la transmission. Il a ainsi évoqué le système Chappe qui permit la première communication à distance entre Paris et Lille en 1794 pour transmettre des ordres aux généraux présents sur le front. Mais la guerre électronique a également une longue histoire qui débute avec les premiers chiffrements. Les systèmes de communication gérés à l'origine par Les Postes et Télégraphes suivirent les évolutions de la révolution industrielle avec l'avènement de l'électricité et la mise en œuvre du système Morse. L'UNATRANS fête cette année les 150 ans de la transmission puisque c'est en 1867 que furent créées les premières unités de sapeurs-télégraphistes ; à cette occasion, ont été publiées les mémoires de Jean Poncin : **la Tour Eiffel dans la Grande Guerre, souvenirs d'un sapeur-télégraphiste** (chez Bernard Giovanangeli Editeur). Cet ouvrage vivant et parfois drôle fait revivre l'épopée de la station souterraine de radiotélégraphie militaire de la tour Eiffel sous la direction du général Ferrier et son rôle crucial dans les débuts de la Première Guerre mondiale. Nul mieux que le Général Boissan ne pouvait en parler compte-tenu de sa brillante carrière au sein de l'Armée et de son expertise reconnue dans le domaine des transmissions ; il a en particulier été amené à diriger l'école des Transmissions y développant le pôle d'expertise de cyber sécurité.

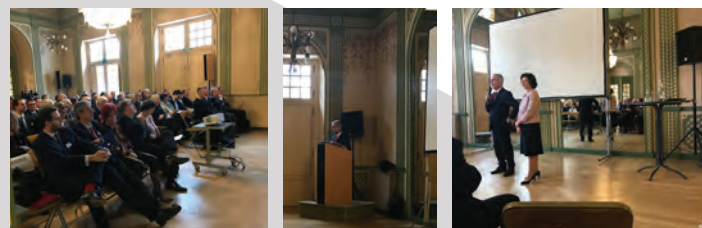
A l'issue de ses assises, le Général Boissan a donc dédié l'ouvrage passionnant de la Tour Eiffel dans la Grande Guerre, souvenirs d'un sapeur-télégraphiste.

Un autre stand de dédicace a permis à **Jean-Louis Chambon**, le président d'honneur de la FNCDS de présenter son dernier ouvrage paru pour les 30 ans du prix Turgot : **la pensée économique française**, co-écrit avec **le professeur Pluchart** (éditions Vuibert).



Compte-tenu de la confidentialité requise pour le thème de la cyber sécurité, notamment pour la première séquence, les assises 2017 ne donneront pas lieu comme à l'accoutumée à des actes publiés. Par contre, les actes des assises 2015 (**Intelligence économique et éthique**) et 2016 (Santé et sécurité des salariés et risque pénal et civil : **quelles responsabilités pour le manager ?**) sont encore disponibles.

Compte-tenu de la confidentialité requise pour le thème de la cyber sécurité, notamment pour la première séquence, les assises 2017 ne donneront pas lieu comme à l'accoutumée à des actes publiés. Par contre, les actes des assises 2015 (**Intelligence économique et éthique**) et 2016 (Santé et sécurité des salariés et risque pénal et civil : **quelles responsabilités pour le manager ?**) sont encore disponibles.



RELIRE LES CLASSIQUES



Notre qualité de cadre dirigeant ou supérieur nous fait devoir, au-delà des responsabilités qui sont les nôtres au sein des entreprises où nous servons, de témoigner d'une attitude exemplaire dans l'exercice de la responsabilité qui incombe à chaque citoyen.

La situation actuelle nous invite à relire les classiques, et en particulier sans doute, à considérer avantagement le bénéfice que nous pouvons tirer des enseignements de la mythologie grecque.

A cet égard le contexte présent ne peut qu'éveiller un intérêt particulier pour le mythe de la guerre de Troie qui débute par la faute de Pâris, noble troyen.

Il voit arriver devant lui trois déesses représentant les trois fonctions structurant les sociétés indo-européennes : Héra représente la fonction souveraine, Athéna la fonction guerrière et Aphrodite la déesse de l'amour représente la troisième fonction.

Devant remettre une pomme à la plus belle, Pâris choisit Aphrodite. Ce choix entraîne Troie dans la ruine car les déesses de la souveraineté et de la guerre vont se venger et prendre le parti des grecs contre les troyens.

Tant la situation internationale que nationale nous convient à renouveler notre attention à ce mythe en ce qu'il met en relief les fonctions structurantes de nos sociétés. L'académicien Georges Dumézil a montré que les populations indo-européennes dont nous sommes issus avaient coutume de distinguer trois fonctions de base dans l'organisation de la société :

- une fonction souveraine elle-même divisée entre une branche juridico-politique et une

branche religieuse

- une fonction guerrière

- et une fonction chargée de la production et de la reproduction.

L'examen attentif de cette répartition incite à se soucier de leur hiérarchisation d'une part, et d'autre part de l'équilibre à sauvegarder au sein de chacune d'elles.

L'histoire récente nous montre que les Etats fascistes sont morts pour avoir mis la fonction guerrière au-dessus de tout. Les dernières décennies témoignent que les Etats occidentaux, sous l'impulsion des Etats-Unis notamment, tendent à faire prévaloir la troisième fonction, celle de la production.

La religion est marginalisée, la politique devient oligarchique, la fonction guerrière ou militaire voyait jusqu'à il y a peu la part de PIB qui lui est consacrée diminuer régulièrement. Dans la troisième fonction, la part affectée à la production prend le pas sur la fonction reproduction ainsi qu'en témoigne l'effondrement démographique de l'ouest européen si l'on exclut l'effet compensatoire des naissances issues de l'immigration.

Dans notre pays les citoyens sont appelés à choisir leurs dirigeants pour les années à venir. Ce contexte nous fait devoir d'apprécier les équilibres à ménager entre les trois fonctions considérées, en conséquence à souligner l'importance politique d'une vision à une échéance qui déborde largement le terme des mandats définis par l'octroi de nos prochains suffrages.

En ce sens nous sommes appelés à réfléchir où nous conduit l'évolution utilitaire et matérialiste qui caractérise l'occident contemporain « *vers un monde où Dieu est remplacé par l'orgueil de l'ego, le sens de l'honneur par la puissance de l'argent, les racines par l'idolâtrie de la technique, la personnalité par le règne des masses, et cela, en un temps où les masses de l'islam aspirent à consolider les idéaux de la charia, et opposent une fin de non-recevoir aux conceptions que voudraient leur voir accepter les pays occidentaux.* »

Si dans les années ayant suivi l'écroulement du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS les pays occidentaux ont pu se laisser tenter par la doctrine de Brzezinski selon laquelle les américains avaient pour mission de civiliser le monde, la montée en puissance des grands pays émergents et le retour de la Russie sur la scène internationale conduisent à apprécier l'importance de l'enracinement dans la définition des politiques et des relations entre pays. En conséquence à réviser ce qui peut relever efficacement du multilatéralisme, et ce qui devrait continuer de dépendre préférentiellement de relations bilatérales.

Le contexte actuel demande que l'on prenne conscience de la dissipation du rêve d'une société internationale mue par le droit, pour considérer avec toute l'attention requise le fait que la société internationale demeure violente, et invite à continuer à croire aux vieilles nations, la nôtre, la Russie, la Chine, l'Iran notamment. Les oppositions manifestées au sein de l'UE au regard du projet de Traité Transatlantique comme d'ailleurs le vote du Royaume Uni en faveur de sa sortie de l'UE témoignent des pièges des concepts tirés de consensus d'origine multilatérale car nés de regards portés au travers des yeux des autres.

Dans la période électorale que vit notre pays on rêve d'une juste distribution par l'Etat. Le chaos des propositions invite à intégrer davantage les acquis des sciences sociales qui poussent à une meilleure considération des traditions car la société n'est pas une machine qu'un ingénieur pourrait inventer, mais une réalité vivante que l'on doit approcher avec respect comme le fait un médecin.

En cela notre expérience de cadre dirigeant ou supérieur invite et nous détermine tout naturellement à montrer aux politiques les fruits que l'on peut attendre du respect des traditions dans lesquelles s'enracine ce qui fait l'âme des sociétés et s'exprime au travers des valeurs ou vertus qu'elles promeuvent et qui les définissent.

Marcel Jayr
Conseiller du Président

LA FNCDS PARTENAIRE DU 30^{ÈME}

Lauréats de la 30^{ème} Edition du PRIX TURGOT Francis KRAMARZ et Philippe TIBI, pour leur ouvrage "Plus de marché pour plus d'Etat" Ed.Eyrolles et Revue Banque.

Le prix a été remis par Monsieur le Ministre Michel SAPIN et Marie-Anne BARBAT-LAYANI, Directrice générale Fédération bancaire française.



C'est à Bercy ce 7 Mars que se tenait le 30^{ème} Anniversaire du Prix Turgot, meilleur livre d'économie financière. Un palmarès exceptionnel pour ce grand rendez-vous annuel de la littérature économique.

Plusieurs ministres, près de 500 personnalités du monde de l'économie, de la finance et de l'entreprise, de la direction de l'école Polytechnique, avaient tenu, sous la présidence du ministre de l'économie et des finances, Michel SAPIN, d'honorer de leur participation, ce grand anniversaire et la 30^{ème} édition du Prix.

Mais le point d'orgue de cet évènement, organisé par l'Association des Anciens Elèves de l'Institut de Haute Finance, animé une nouvelle fois par le président Jean-louis CHAMBON, avec le soutien du Cercle Turgot et des partenaires officiels, tenait à la participation du prix Nobel d'économie (2014), le professeur Jean TIROLE. Dans sa brillante intervention, il revenait largement sur sa vision de l'économie, dans le prolongement de sa parution 2016 : "L'économie du bien commun" (Puf) qui a largement marqué l'année littéraire économique.

L'économiste et chercheur, dans un contexte de fortes controverses, touchant notamment à la scientificité de l'économie, rappelait que «la noblesse de cette science, est de partager avec toutes disciplines scientifiques, la possibilité et d'avoir la puissance de « bien juger », à partir de connaissances établies (et non par de simples opinions)... » pour sans doute laisser à d'autres la responsabilité « de dire le vrai » (s'il existe....).

Le Professeur Jean TIROLE a reçu pour l'ensemble de son œuvre le grand prix d'honneur du 30^{ème} anniversaire.

C'est à Philippe Audouin, président de la DFCG, qu'il revenait le plaisir de décerner le prix des directeurs financiers DFCG-TURGOT de l'année au professeur Jean-Jacques PLUCHART pour son ouvrage paru chez Maxima "De quoi le capitalisme est-il le nom les métamorphoses du capitalisme?". En le félicitant chaleureusement le président AUDOUIN soulignait l'exceptionnel talent d'auteur du professeur Pluchart (il a publié pas moins de 37 ouvrages), de contributeur régulier de la DFCG (il préside le club de présélection et de lecture de l'AEIHF-Turgot) et " d'inlassable pédagogue au service de la culture économique".



Enfin les lauréats recevaient leurs trophées, conçus et réalisés à la fois par les élèves de l'Ecole Nationale du verre du Lycée Jean Monnet à Yzeure et l'artiste Isabelle Bèné, par le ministre de l'économie et des finances, Michel SAPIN pour qui :

«le talent exceptionnel des lauréats dont les parutions recouvrent les thèmes principaux de l'actualité de la réflexion économique, illustre ce rendez-vous incontournable de la pédagogie de la littérature économique, et animé avec un grand dynamisme par les présidents Jean-Louis CHAMBON et Michel BON... »

La soirée s'est terminée comme les années précédentes par un cocktail accompagné d'une séance très appréciée de dédicace par les auteurs.

Un peu d'histoire

Créé par l'Association des Anciens Elèves de l'Institut de Haute Finance, le Prix TURGOT du meilleur livre d'Economie Financière est présidé par Jean-Louis CHAMBON. Il est décerné à BERCY depuis 2008 sous le haut patronage du Ministre de l'Economie et des Finances avec la participation effective du Sénateur Philippe MARINI, rapporteur général de la Commission des Finances au SENAT et membre du grand jury.

La cérémonie du palmarès est devenue, au fil des années, le grand rendez-vous des professionnels de la finance : environ 500 personnalités de l'économie, des universités, des entreprises, des banques et de la finance y participent.

L'IHFI, (Institut de Haute Finance) a été fondé en 1972 par le président Georges POMPIDOU, grand banquier qui avait compris la nécessité de créer une expertise nationale en la matière (le directeur de l'IHFI était nommé par le Président de la République). Depuis, 36 promotions ont vu le jour, l'actualité en souligne l'intérêt.....

Une équipe de partenaires officiels apporte son soutien au PRIX et à ses missions. Par ailleurs les maisons d'éditions, les médias spécialisés nationaux et un grand nombre de partenaires s'associent à ce partenariat.

Le prix TURGOT s'est assigné une double mission :

- 1 – encourager les auteurs, les reconnaître et susciter des vocations dans le domaine de l'économie financière où les travaux d'écriture sont lourds et peu récompensés,
- 2 – contribuer à la « pédagogie économique » et favoriser l'accès d'un public plus large à l'économie financière.

Au palmarès de chaque édition, figure, outre le prix TURGOT de l'année, un prix SPECIAL du jury. En règle générale les deux prix sont généralement complémentaires d'un point de vue du public visé, l'un s'adressant plutôt aux spécialistes de la finance, l'autre à un public plus large et moins averti.

Les plus grands auteurs de l'économie financière ont été récompensés par ce prix : Christian SAINT-ETIENNE, Philippe JURGENSEN et André LEVY-LANG 20^{ème} édition, Patrick ARTUS 21^{ème}, Olivier PASTRE et Jean-Marc SYLVESTRE 22^{ème}, Georges PAUGET 23^{ème}, Augustin LANDIER et David THESMAR 24^{ème}, Olivier RAY et Jean-Michel SEVERINO 25^{ème}, Jean-Marc DANIEL 26^{ème}, Bertrand MARTINOT 27^{ème}, Jacques MISTRAL 28^{ème}, Gaspard KOENIG 29^{ème}.

Deux niveaux de sélection :

- Un Jury de présélection composé d'une vingtaine de lecteurs, anciens étudiants de l'IHFI ou spécialistes de la finance d'entreprises, lit et commente les livres publiés en cours d'année entre 200 et 300 par an. Ce jury sélectionne selon des normes très précises cinq à six ouvrages « les nominés » qui sont présentés au grand jury.
- Le Grand Jury : 22 membres, éminents acteurs de l'économie financière, délibèrent sous l'autorité de son président, Michel BON, après avoir lu personnellement chacun des ouvrages.

Le palmarès de l'année comprend trois niveaux :

- Les mentions spéciales :
 - o Le prix du jeune (ou nouveau) talent récompensant une première parution et un « jeune auteur » (en partenariat avec le Groupe Crédit Agricole).
 - o Les mentions d'honneur (facultatives)
- Les prix spéciaux
 - o Prix FFA Turgot de la Francophonie
 - o Prix Turgot des Directeurs Financiers-DFCG
 - o Prix ouvrages collectifs
 - o Prix spécial du jury
- Le grand prix TURGOT.

Et le grand prix d'Honneur pour l'ensemble d'une œuvre (très exceptionnellement). Jean-Paul BETBEZE, Christian SAINT-ETIENNE, André LEVY-LANG, Bernard ESAMBERT, Pierre-Noël GIRAUD et Jean TIROLE ont été les seuls lauréats individuels comme le Cercle des Economistes et la Revue d'Economie Financière en catégorie collectif à recevoir ce prix.

Principaux critères de sélection des ouvrages :

Publiés en langue française, dans l'année qui précède l'octroi du prix (du 1/1 au 31/12).

Sont exclus en principe les ouvrages collectifs (une mention spéciale leur est attribuée) et les rééditions et les traductions.

BAROMETRE 2017

LE BAROMETRE SOCIAL DES CADRES DIRIGEANTS



Au travers de cette septième enquête, la FNCDs fait vivre un outil qui permet de suivre les préoccupations majeures des cadres supérieurs et dirigeants au travers de différents items tels que l'exercice de leur fonction, les relations sociales, le management et les perspectives d'avenir. Il permet d'en mesurer les évolutions par rapport aux années antérieures.

L'enquête diffusée en janvier/février 2017 mais portant sur la situation de 2016 a permis de recueillir près de 300 réponses à l'instar de l'an dernier.

Le mode de consultation par questionnaire en ligne bien rodé désormais permet de fiabiliser la collecte des réponses et d'en améliorer l'analyse. La comparaison avec les exercices antérieurs permet de constater une fois encore la faiblesse dans la mixité des répondants (18 % de femmes en 2016 comme en 2015) et une unité de statut qui demeure significative puisque 65% (chiffre identique à l'an dernier) possèdent un accord spécifique de dirigeant salarié. Enfin, parmi les répondants, 30% ont moins de 50 ans, 53% ont de 50 à 59 ans et 17% ont 60 ans ou plus (respectivement pour 2015 : 32% - 50% - 18%). La stabilité dans l'échantillon des répondants (domaines : 1/3 énergie, 1/3 télécoms, 25% monde agricole et mutualité) permet une analyse bien étayée des évolutions détectées dans les réponses.

La dernière question est destinée à évaluer le moral des dirigeants sur une échelle numérotée de 1 (très optimiste) à 9 (très pessimiste). Voici le résultat en 2016 :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A ce jour	9 %	9 %	12 %	10 %	18 %	13 %	15 %	10 %	4 %
A 2-3 ans	7 %	13 %	10 %	10 %	17 %	10 %	11 %	14 %	8 %

En résumé, concernant leur moral, les cadres ne sont plus que 30 % à se déclarer optimistes ou très optimistes à ce jour comme pour demain, 41 % se disent d'un optimisme très mesuré aujourd'hui (37 % demain) et, enfin, 29 % sont pessimistes à ce jour et 33% pour demain.

A noter une baisse très forte dans l'optimisme des répondants puisqu'en 2015, 52% se déclaraient optimistes ou très optimistes et 61% en 2014, à mettre en relation avec la baisse des indicateurs analysés plus haut.

Synthèse globale :

- Des relations avec les instances de gouvernance à fortement améliorer
- Les relations sociales demeurent globalement satisfaisantes sans situations « très dures » relevées ; mais l'étude de leur évolution devra néanmoins être poursuivie dans le temps, avec notamment l'émergence du phénomène religieux
- Si une large majorité continue à avoir plaisir à aller travailler, la dégradation des indicateurs sur le contexte d'exercice de la fonction est à souligner : moindre autonomie, système de rémunération peu incitatif, pression accrue avec des nouvelles technologies de plus en plus prégnantes
- Les sujets de préoccupation prioritaires demeurent les compétences, la rémunération, l'évolution de carrière et l'emploi.
- Globalement le moral des cadres supérieurs et dirigeants n'a jamais été aussi bas : il a été divisé par deux en deux ans (60% d'optimistes en 2014 et seulement 30% en 2016), à échantillon comparable.

Vous trouverez le détail de toutes les réponses sur le site : www.fncds.fr